

A/D.-  
TERRITOIRE  
DU  
RUANDA-URUNDI  
SECRETARIAT PROVINCIAL.

N° 3085 /Sec.

Transmis copie pour information à :

Messieurs les Résidents (Deux),  
messieurs les Administrateurs de Territoire (Tous).

Usumbura, le 14 juin 1951.  
Pour le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,  
Le Commissaire Provincial, M. DE RYCK,



CONGO BELGE  
SECRETARIAT GENERAL  
2me Section

INFORMATION

N°922/42/14046

Objet:

Autorisation de filmer  
M. Albert Mahuzier.-

Léopoldville, le 11 Juin 1951.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que j'ai autorisé Monsieur Albert Mahuzier, de nationalité  
française, à effectuer des prises de vues cinématographiques  
au Congo Belge et dans le Territoire du Ruanda-Urundi.

Ces prises de vues auront un caractère pure-  
ment documentaire et serviront à la réalisation du film dont  
vous trouverez en annexe copie du scénario.

Cette autorisation est valable pendant un an.

LE GOUVERNEUR GENERAL,

sé/: JUNGERS.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général  
du Congo Belge  
Gouverneur du Territoire du Ruanda-Urundi

à USUMBURA.-

A./B.-

Albert MAHUZIER

Mai 1951.

Scénario succinct des films en couleurs destinés à  
illustrer mon prochain programme de conférences.

=====

La famille MAHUZIER, composée du Père, de la Mère et des neuf enfants, âgés de 21 à 1 an, a décidé de reprendre les grandes traditions nomades dont le camping actuel n'est qu'une caricature étriquée.

Elle quittera Paris en Décembre, et pour permettre au Père d'exercer sa profession normale de Cinéaste Conférencier l'accompagnera dans un grand périple africain dont l'objectif est cette fois non plus le Tchad et l'Oubangui, mais le Congo Belge.

Il est question de pouvoir faire vivre au public, par des films en couleurs commentés par leur auteur la grande randonnée avec sa vie pittoresque, ses peines, ses misères et ses joies, au milieu d'un décor et d'une faune qui semblent parmi les plus belles au monde.

Parmi le gibier visé, figurent cette année les okapis, lamantins, oryctéropes, gorilles, sans oublier les oiseaux et la petite faune que les précédents films n'ont qu'effleurés.

Occasionnellement figureront également les animaux plus classiques, antilopes, buffles et éléphants déjà présentés dans les films réalisés en 1947, 1948 et 1950.

La partie "sports" comprendra un itinéraire nautique en pleine indépendance entrepris dans des kayaks spéciaux, similaires à ceux qui permirent en 1948 la traversée du Lac Tchad.

Ce programme d'où tout trucage est exclus sera diffusé dans toutes les salles les plus importantes de France et de Belgique, à Paris, la Grande Salle Pleyel, à Bruxelles, le Palais des Beaux Arts, qui ont déjà accueilli Albert Mahuzier en 1950.

---

POUR ACCORD de réaliser les prises de vues. Cette autorisation est valable un an dans toutes les provinces du Congo Belge et dans le Territoire du Ruanda-Urundi.

Léopoldville, le 9 Juin 1951.

LE GOUVERNEUR GENERAL  
Expédition signée.